

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 août 2018.

*Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie d'Occitanie,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*
F. LAURENT